



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mars 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Débat consacré aux activités opérationnelles

### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège à New York, le mercredi 26 février 2014, à 10 heures.

*Président* : M. García González (Vice-Président) . . . . . (El Salvador)

## Sommaire

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil
- b) Rapports des conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-24675X (F)



Please recycle 



*En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. García González (El Salvador), Vice-Président, préside la séance.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement**

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (A/68/658-E/2014/7 et A/69/63-E/2014/10)**
- b) Rapports des conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (E/2013/34/Rev.1, E/2014/49 et E/2014/51)**

1. **M. Llorenty Solíz** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/69/63-E/2014/10) et s'attend à un suivi et à des rapports plus complets, plus objectifs, plus cohérents, analytiques et factuels sur la mise en œuvre de la résolution. L'application de celle-ci doit être poursuivie afin de dégager des résultats positifs. Les activités opérationnelles de l'Organisation en matière de développement et sa capacité d'aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement doivent être renforcées. Il faut pour cela continuer à améliorer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des Nations Unies, et beaucoup augmenter les ressources.

2. La nature universelle, volontaire, libérale et multilatérale des activités opérationnelles des Nations Unies doit être préservée, de façon qu'elles répondent mieux et plus souplement aux besoins de développement des pays de programme. En outre, l'examen quadriennal complet a défini des résultats qui doivent être appliqués de façon intégrale, sans retard,

en particulier par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Le Groupe regrette que plusieurs des tâches prescrites dans la résolution 67/226 n'ont toujours pas été accomplies, et notamment la définition du concept de masse critique des ressources de base qui devait être présentée à l'Assemblée en décembre 2013.

3. Le Groupe réaffirme que la qualité du financement et son volume doivent être améliorés. Malgré les appels répétés de l'Assemblée générale, le déséquilibre entre le financement par les ressources de base et par les autres ressources s'est accentué au fil des ans et il en résulte un risque de fragmentation, de doubles emplois, d'alourdissement des coûts de transaction et d'inefficacité, qui pose un grave problème pour la réalisation des tâches prescrites dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et dans les plans stratégiques approuvés par les États Membres. Le système des Nations Unies pour le développement repose désormais surtout sur le financement par les autres ressources, qui sont imprévisibles, causent une concurrence entre les organismes et ne reflètent pas les valeurs du système des Nations Unies pour le développement mais les intérêts particuliers de certains États. Le Groupe est également préoccupé de voir que la part des ressources de base dans le montant total des ressources affectées aux activités opérationnelles de développement a récemment diminué et en 2012 ne dépassait pas 28 %, ce qui aggrave le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

4. Le Groupe des 77 et de la Chine regrette profondément que l'aide publique au développement ait de nouveau diminué en 2012, pour la deuxième fois pendant deux années consécutives. Comme cette baisse a des conséquences financières négatives pour beaucoup de pays en développement, le Groupe appelle à inverser d'urgence cette tendance de façon à ne pas aggraver la situation des pays les moins avancés. Face aux problèmes de développement à long terme, les activités opérationnelles de développement doivent tenir compte de la nécessité de promouvoir la création de capacités nationales par les pays en développement. Les Nations Unies peuvent apporter une contribution appréciable à cet égard, en mettant plus largement à la disposition des bénéficiaires l'ensemble des services disponibles par le canal du système de développement, et notamment par le biais des commissions régionales.

5. Au niveau des pays, les instruments de programmation pourraient être encore rationalisés et, quand ils existent, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient servir de cadre général de la programmation des différents organismes; ces plans-cadres ne devraient pas devenir des instruments rigides contraires à la souplesse nécessaire. Le Groupe souhaite savoir ce que le système des Nations Unies pour le développement a fait jusqu'à présent pour résoudre le grave problème de l'élimination de la pauvreté, comme le demande l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Une solution unique n'est pas adaptée pour l'initiative « Unis dans l'action », qui ne peut être appliquée qu'à la demande des États Membres intéressés. En outre, les pays doivent avoir la marge de manœuvre voulue pour choisir de continuer à participer à l'initiative ou de revenir aux autres méthodes de coopération.

6. Le Groupe appelle à nouveau les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à continuer à prendre des mesures concrètes pour rationaliser le soutien apporté à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire de façon à permettre aux pays en développement d'étoffer leurs capacités et de tirer le meilleur parti possible de cette coopération. Le Groupe continue à exprimer son attachement indéfectible à l'idée d'abandonner le « modèle utilitaire » actuel qui s'applique à la composition des fonds et programmes, modèle qui repose sur le principe d'une représentation plus grande des pays qui contribuent le plus au système des Nations Unies. Ce modèle ne fait en effet que refléter et approfondir les inégalités existantes et les perpétuer. Le Groupe préconise donc l'adoption d'une structure plus démocratique reposant sur le principe d'une répartition géographique équitable. Il appelle donc de ses vœux un examen sérieux des moyens de modifier les structures actuelles pour les conformer aux valeurs de l'Organisation.

7. **M<sup>me</sup> Vraila** (Grèce), parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, des pays candidats à l'adhésion, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, des pays du processus de stabilisation et d'association, et en outre l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, note que l'Union européenne est satisfaite des progrès en cours dans l'application des tâches définies par l'examen quadriennal complet des

activités opérationnelles ainsi que de l'examen par le Groupe des Nations Unies pour le développement des modalités existantes de financement du système du coordonnateur résident. Tous les fonds, programmes et institutions spécialisées doivent appliquer les dispositions en matière de partage des coûts pour garantir que les ressources nécessaires sont bien disponibles pour améliorer l'impact obtenu au niveau des pays. Ils doivent également appliquer intégralement les procédures opérationnelles standard adoptées pour les pays qui souhaitent se joindre à l'initiative « Unis dans l'action ». Le nouvel accord sur la récupération des coûts, conclu par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et le fait que les plans stratégiques de ces organismes privilégient les synergies à l'échelle du système pour obtenir de meilleurs résultats, ont également l'agrément de l'Union européenne. Un des aspects essentiels de cette convergence est la sélection d'indicateurs communs pour suivre l'application de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

8. L'Union européenne appelle à exécuter intégralement les tâches définies par cet examen, notamment à simplifier et harmoniser les pratiques opérationnelles et à rationaliser la programmation, le financement, les rapports et les mécanismes de responsabilisation, en particulier dans le cadre de la gestion et la responsabilisation. Le débat sur les activités opérationnelles est une excellente occasion de mettre en place des mécanismes efficaces et cohérents pour suivre cette application et en rendre compte. La volonté de collaboration des organismes du système des Nations Unies pour le développement et les progrès accomplis dans l'utilisation d'indicateurs cohérents, tout en réduisant au minimum les coûts de transaction et la charge d'établissement des rapports, sont remarquables et doivent être poursuivis.

9. Les flux financiers allant au système de développement ont augmenté de façon appréciable au cours des 15 dernières années. Si la croissance récente a concerné surtout les ressources autres que les ressources de base, les ressources de base constituent bien le socle de financement des organismes de développement. Les autres ressources, quand elles sont conformes aux priorités nationales et aux plans

stratégiques des organismes, peuvent néanmoins jouer un important rôle complémentaire par rapport au financement par les ressources de base. Ces autres ressources doivent être plus prévisibles, plus flexibles, ne pas être systématiquement affectées à l'avance, et cela est possible par des mécanismes de financement centralisés, thématiques ou communs aux niveaux mondial, régional et national.

10. Les États Membres sont collectivement responsables d'un financement adéquat et rapide des travaux et des budgets approuvés par les instances dirigeantes des organismes de développement. L'Union européenne espère donc que les débats structurés qui auront lieu en 2014 sur le financement des résultats convenus en matière de développement se concrétiseront. Le financement doit être fourni de façon cohérente en fonction des besoins des pays de programme et conformément aux missions respectives des fonds et des programmes et doivent aboutir à un impact maximum sur le développement. Les principes confirmés lors du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide doivent guider les pratiques de financement de tous les États Membres. De même, le système des Nations Unies doit continuer à développer et mettre en place des cadres solides de résultats et des systèmes de gestion axés sur les résultats comme le préconise l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

11. À un moment où les États ont du mal à boucler leur budget et où tous les donateurs doivent faire des efforts particuliers pour honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, il est plus important que jamais que les rares ressources disponibles soient utilisées de façon efficace et efficiente. L'Union européenne continuera à soutenir le système des Nations Unies dans son action de développement.

12. **M. Momen** (Bangladesh), parlant au nom des pays les moins avancés, rappelle une fois de plus que ces pays constituent ensemble le seul groupe reconnu en tant que tel par les Nations Unies. L'utilisation dans le rapport du Secrétaire général (A/69/63-E/2014/10) d'expressions telles que « pays à faible revenu », « pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure », qui ne renvoient pas à des catégories définies par les Nations Unies, est troublante. Les entités extérieures aux Nations Unies devraient suivre les indications de l'ONU et appliquer ses méthodes, et non pas l'inverse. Il demande donc au Conseil de

prendre l'initiative et de contacter les acteurs concernés pour veiller à ce qu'ils respectent les souhaits des États Membres à ce sujet.

13. Le rapport du Secrétaire général suggère également que le changement de lieu de la majorité des habitants pauvres de la planète, qui ne seraient plus dans les pays les plus pauvres mais dans des pays à revenu intermédiaire, et l'augmentation de l'inégalité entre ces derniers affecteraient le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Or, les pays les moins avancés restent ceux qui doivent avant tout retenir l'attention, car leurs contraintes de capacités et de ressources y sont beaucoup plus générales. Alors que la pauvreté attribuable surtout à une répartition inégale des revenus est bien un problème qui se pose dans tous les pays et affecte tous les pays, les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble ne doivent pas méconnaître ou oublier le sort difficile des pays les moins avancés, ni diminuer l'appui actuel et futur qui leur est accordé.

14. Sur la question de l'affectation des ressources, dans les activités des fonds, programmes et institutions spécialisées, la tendance au cours des cinq ou six dernières années fait apparaître une baisse du pourcentage des ressources qui sont consacrées à l'aide au développement des pays les moins avancés, alors même que les besoins de ces pays ont considérablement augmenté. Il est impératif d'enrayer immédiatement et d'inverser cette tendance alarmante pour garantir que les pays les moins avancés ne souffrent pas dans leurs programmes de développement. À ce sujet, le groupe des PMA renvoie aux décisions 2012/1 et 2012/28 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, dans lesquelles le Conseil réaffirme la répartition des ressources au titre des MCARB 1 entre les pays les moins avancés et les autres, le minimum étant de 60 % pour les PMA. Il engage les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies à donner la priorité à l'affectation de ressources opérationnelles aux pays les moins avancés, comme l'Assemblée générale l'a demandé à plusieurs reprises. En outre, les ressources allouées à chacun de ces pays doivent être affectées à des programmes et des fonds qui visent l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

15. La diminution, à 28 % en 2012, de la part des ressources de base dans le montant total des ressources affectées aux activités de développement des Nations Unies, montre assez qu'il est urgent de rétablir un équilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Il est essentiel que le système des Nations Unies pour le développement fonctionne avec des ressources de base plus abondantes, seules capables de lui donner la flexibilité nécessaire et la stabilité voulue pour appliquer avec succès les tâches définies par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

16. Enfin, l'élimination de la pauvreté, qui est l'objectif d'ensemble du programme de développement pour l'après-2015, fait que les Nations Unies doivent concentrer leur attention sur l'aide aux pays les moins avancés, quelque chose qui de toute façon profitera à l'ensemble de la population mondiale par l'augmentation de l'activité économique, l'interaction sociale et les efforts communs de protection de l'environnement. Le Conseil doit continuer à s'acquitter activement de son rôle et les fonds, programmes et commissions régionales des Nations Unies doivent travailler ensemble pour aider à réaliser l'objectif qui consiste à venir à bout de la faim dans le monde, à éliminer l'extrême pauvreté, à réaliser à la fois des miracles technologiques et novateurs, ainsi qu'à promouvoir un développement équitable et durable, favorable aux pauvres et à la population en général, pour le profit de tous.

17. **M. Liverpool** (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que pour s'assurer que le système des Nations Unies pour le développement est bien équipé pour faire face aux nombreux problèmes associés à ses activités opérationnelles et aux problèmes nouveaux, ses opérations doivent être guidées par sa volonté de répondre aux besoins de développement des pays bénéficiaires de façon objective et souple. Le soutien fourni par le système des Nations Unies pour le développement doit également être caractérisé par la coordination et la cohérence.

18. Le volume, la qualité et la prévisibilité de l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies constituent une priorité essentielle pour les pays en développement. C'est pourquoi le déséquilibre alarmant entre les ressources de base et les autres ressources consacrées aux activités opérationnelles doit être traité comme une question d'une importance

extrême. Le glissement de plus en plus marqué d'un financement par les ressources de base à un financement par les autres ressources a de nombreuses répercussions sur le système des Nations Unies, notamment au niveau des pays. Il est donc critique de rétablir l'équilibre entre les deux catégories de ressources et de veiller à une expansion adéquate des ressources de base consacrées au développement. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui marque une évolution sensible dans la refonte du système des Nations Unies pour le développement, offre les directives nécessaires pour une bonne administration des activités opérationnelles de développement. Il est donc d'autant plus important que les activités opérationnelles soient directement liées aux plans et priorités nationaux pour répondre au mieux aux besoins de développement des pays bénéficiaires.

19. Le succès du système des Nations Unies pour le développement dépend d'un financement adéquat et prévisible. Les activités opérationnelles de développement doivent compléter les plans nationaux de développement et ne pas être assorties de conditionnalités. Il est donc d'importance critique de déterminer comment accroître le financement par des ressources de base qui sont prévisibles et opportunes afin de s'assurer d'une exécution cohérente, pertinente et efficace des programmes, ce qui est indispensable pour revitaliser les flux d'aide publique au développement. En conséquence, le système des Nations Unies doit faire preuve d'un esprit novateur dans la recherche des moyens de financement tout en surveillant les coûts. Les fonds et programmes doivent aller au-delà d'une simple activité de plaidoyer et de suivi : ils doivent affecter une part plus grande des fonds disponibles à des interventions de développement bien ciblées, ce qui comporterait des avantages plus conséquents. La cohérence à l'échelle du système est louable dans la mesure où elle aide à réduire les gaspillages financiers, notamment en réduisant les coûts de transaction qui sont à la charge des gouvernements des pays bénéficiaires.

20. Tout en relevant les mesures positives prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Communauté des Caraïbes juge indispensable de continuer à rationaliser les travaux pour éviter les doubles emplois et une compétition entre les organismes des Nations Unies. La collaboration entre les pays bénéficiaires et le système de développement

au niveau national doit se poursuivre car elle est essentielle pour assurer la compatibilité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avec les priorités et politiques nationales. La Communauté des Caraïbes a également appelé à renforcer et intégrer la démarche suivie dans le soutien à la création de capacités qu'apporte le système des coordonnateurs résidents. Ce système doit néanmoins coordonner de façon transparente son action avec celle des autorités nationales dans l'exécution des mandats des coordonnateurs résidents.

21. La Communauté des Caraïbes continue à être très favorable à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui représentent un instrument utile de réalisation des objectifs de développement. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent continuer à systématiser leur appui à ces formes de coopération dans leurs plans stratégiques. Comme certains des objectifs du Millénaire pour le développement ne sont pas encore atteints, les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 offrent une possibilité d'examiner les échecs et les occasions manquées qui sont attribuables à des ressources insuffisantes. Le système des Nations Unies pour le développement doit obtenir les ressources nécessaires pour soutenir l'application effective du programme de développement dans les pays de programme.

22. **M. Versegi** (Observateur de l'Australie), parlant aussi au nom du Canada, dit que quel que soit le résultat des débats sur le programme de développement pour l'après-2015, le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent pouvoir examiner les problèmes, les perspectives et la dynamique qui apparaissent. Des progrès remarquables ont déjà été faits dans la réforme des Nations Unies; l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, en 2016, offrira une possibilité de poursuivre une nouvelle phase des réformes. Il faut dégager les possibilités et les priorités du système de développement pour l'après-2015 d'une façon transparente, par un processus de consultations complet, en prêtant spécialement attention au financement, aux partenariats, à la gouvernance et à l'exécution efficace des programmes aux niveaux national et régional. Dans l'intervalle, les réformes en cours doivent se poursuivre.

23. Le financement est assurément essentiel si l'on veut obtenir de meilleurs résultats dans une plus grande

efficacité. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la qualité du financement et en diversifier l'origine; un débat structuré sur le financement des résultats présentés dans les plans stratégiques serait bienvenu. Il faut trouver les moyens de tirer parti des aspects complémentaires du financement par les ressources de base et par les autres ressources – et de la flexibilité de ces dernières – et mettre à profit le potentiel que recèlent de nouvelles sources de financement. Une définition précise de la notion de masse critique des ressources de base est également nécessaire. Cela ne signifie pas qu'il faille fixer une proportion d'autres ressources par opposition aux ressources de base, mais qu'il faut améliorer la clarté du calcul des coûts de base qui doivent être financés par des ressources de base et dont les organismes ont besoin pour exécuter leur plan stratégique. Néanmoins, l'harmonisation et la transparence de la classification des coûts et des budgets ont déjà beaucoup progressé.

24. Il faut également réformer profondément l'action de l'Organisation dans les situations de transition et les situations qui font suite à une crise. Il existe en effet des liens indéniables, quoique non linéaires, entre les activités humanitaires, les activités de consolidation de la paix et les activités de développement, et pour cette raison les Nations Unies doivent jouer un rôle crucial dans une intervention cohérente, globale et intégrée. Les efforts que font les pays dans les activités de transition doivent être encore renforcés pour améliorer la planification préalable et la résilience et apporter une impulsion au développement. Trop souvent, les trois volets de l'Organisation travaillent en parallèle plutôt qu'en convergence. Les organismes doivent harmoniser et simplifier leurs instruments de programmation, leurs procédures et leurs pratiques opérationnelles pour donner une réponse coordonnée aux efforts nationaux des pays en transition et prendre de nouvelles mesures vers une authentique intégration.

25. L'égalité des sexes doit rester un aspect essentiel du programme pour le développement. Malgré des signes positifs décelés dans le Plan d'action à l'échelle du système sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Canada et l'Australie souhaitent prendre connaissance de données ventilées par sexe relatives aux divers organismes, qui devraient être annexées à leur rapport annuel sur l'égalité des sexes. Les deux pays suivront également de près les efforts déployés pour veiller à ce qu'un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies travaillant sur le

développement remplissent bien les normes du Plan d'action d'ici à 2017. L'insuffisance fréquente de l'analyse sexospécifique dans les documents de planification stratégique des entités du système devrait être éliminée au cours des années qui restent du cycle d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.

26. Outre les importantes réformes fonctionnelles en cours, le Canada et l'Australie apprécient à leur juste valeur les procédures opérationnelles standard qui guident les opérations dans les pays de programme, notamment dans les pays qui appliquent l'initiative « Unis dans l'action », ainsi que les efforts déployés pour améliorer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, non seulement comme outil de planification mais aussi comme instrument axé sur les résultats. Il est important aussi de renforcer le système du coordonnateur résident, et les organisations doivent prendre des mesures pour veiller à ce que les vues du coordonnateur résident sont bien prises en compte dans les évaluations des résultats, et que celui-ci est bien autorisé à amender, au besoin, un plan-cadre d'aide au développement. L'application intégrale et rapide de l'accord de partage des coûts entre tous les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement est également essentielle.

27. L'Australie et le Canada se félicitent de la simplification et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles et prendront connaissance avec intérêt de la mise à jour de la stratégie correspondante. Le Comité de haut niveau sur la gestion doit mettre au point des instruments utilisables dans les pays qui n'appliquent pas l'initiative « Unis dans l'action » et continuer à explorer les moyens de modifier les procédures opérationnelles, de les appliquer à l'échelle universelle, notamment dans les bureaux plurinationaux où il est manifestement nécessaire d'améliorer et de rationaliser les pratiques à tous les niveaux.

28. Le cadre de suivi et d'établissement de rapports relatif à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, ainsi que les nouveaux cadres de résultat d'un certain nombre de fonds et programmes des Nations Unies, représentent un progrès authentique vers une adoption systématique de la gestion axée sur les résultats dans le système. Les résultats réels sont en effet essentiels pour le système des Nations Unies dans la nouvelle conjoncture de la coopération pour le développement et il est essentiel de continuer à

remettre des rapports au Conseil économique et social. La décision de modifier le calendrier du débat sur les activités opérationnelles a manifestement perturbé le cycle d'établissement de rapports des organismes de développement et a, de façon non délibérée, compromis la capacité du Conseil de s'acquitter intégralement de son mandat en matière de contrôle. Il n'y a pas de solution simple au problème de la modification des cycles d'établissement des rapports des fonds et programmes. Malheureusement, la seule solution est d'envisager de revenir à l'option consistant à examiner en milieu d'année les activités opérationnelles dans le débat sur le sujet.

29. **M<sup>me</sup> Mørch Smith** (Observatrice de la Norvège) dit que le rôle unique des Nations Unies, qui tient à leur légitimité, leur universalité et leur présence géographique très large, doit être renforcé à la lumière de l'évolution de la conjoncture de la coopération en matière de développement. La réponse rapide du système des Nations Unies pour le développement aux attentes de réforme, dont témoigne la résolution 67/226, est louable. Sa délégation se réjouit de la création d'un cadre de suivi de l'application de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, qui doit être cohérent et qui devrait former la base d'un suivi authentique et systématique, sans surcharger le système par l'obligation de produire davantage encore de rapports. Cependant, les données de référence et les objectifs continuent à faire défaut et devraient être appliqués sans délai pour permettre l'évaluation des progrès accomplis. Elle encourage toutes les entités pertinentes à imiter celles qui ont déjà intégré les indicateurs d'examen dans leur cadre d'évaluation des résultats à l'échelle de l'organisation, qui doit accompagner leur plan stratégique pour 2014-2017. Elle se félicite aussi du rôle renforcé du Conseil, en particulier par l'existence même du débat sur les activités opérationnelles.

30. La Norvège espère que le cadre de suivi améliorera la base de données factuelles d'un examen des progrès accomplis et servira à alimenter la production de rapports plus nettement analytiques du Secrétaire général, de façon à améliorer les débats au Conseil. Cependant, elle constate avec préoccupation que le financement actuel du système des Nations Unies pour le développement risque de compromettre les efforts de réforme décidés en commun et l'obtention de résultats au niveau des pays. Le déséquilibre persistant entre les ressources de base et

les autres ressources et la proportion élevée de contributions qui sont rigoureusement affectées à l'avance sont des facteurs dissuasifs de la cohérence et du ciblage du système et risquent de déformer les priorités communes, accroître encore la fragmentation et entraîner une compétition malsaine et un alourdissement des coûts de transaction. Les autres ressources doivent devenir plus prévisibles et plus flexibles, et la liste des donateurs doit être élargie.

31. Les débats structurés dans les instances dirigeantes des organismes doivent s'instaurer d'urgence. Cela suppose un examen complet de l'importance des différents types de financement affectés à l'avance, au-delà de ce qui est présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/69/63-E/2014/10). Il faut continuer à s'efforcer d'améliorer les incitations à accroître le financement de base et d'attirer des fonds affectés à l'avance qui soient flexibles, par un partage plus équitable des charges entre les programmes et projets financés par des ressources de base et ceux financés par les autres ressources. La réforme au niveau des pays suppose un renforcement des pouvoirs du coordonnateur résident. Toutes les entités du système n'ont pas encore adhéré aux dispositions de l'accord de partage des coûts prévu par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Les États Membres doivent donc veiller à ce que les entités qui sont en retard à cet égard indiquent dans leur budget leur part accrue des coûts de la fonction de coordonnateur résident.

32. Le système des Nations Unies pour le développement doit prouver sa constante pertinence en présentant des résultats chiffrés pour démontrer que les instruments et processus de planification simplifiés et harmonisés peuvent donner de meilleurs résultats. L'amélioration de la publication des résultats à l'échelle du système par les organismes et, au niveau des pays, l'établissement d'un rapport présentant les résultats communs sont nécessaires. Le système doit également démontrer qu'il peut s'adapter à l'évolution de la conjoncture en matière de coopération pour le développement. Elle préconise donc un débat franc et sincère au sujet des domaines d'activité du système des Nations Unies pour le développement dans les différents pays et sur la division du travail au sein des Nations Unies et entre l'Organisation et les autres acteurs, de façon à assurer une meilleure cohérence entre le système de développement et les missions

politiques et les missions intégrées dans les pays déchirés par des conflits.

33. **M<sup>me</sup> Colín Ortega** (Observatrice du Mexique) dit que le Mexique est favorable à l'initiative « Unis dans l'action » et est très attaché à la création d'un mécanisme intérimaire de coordination chargé d'évaluer les activités opérationnelles de développement, car c'est un moyen de renforcer les capacités nationales d'analyse statistique et de collecte de données. Comme le Mexique est à la fois un pays bénéficiaire et un pays donateur dans la coopération internationale pour le développement, il cherche à augmenter le volume et améliorer la qualité de sa coopération tout en portant au maximum les résultats de l'assistance qu'il reçoit. À ce sujet, le Mexique reconnaît la complexité croissante de l'architecture de la coopération pour le développement et la nécessité d'une réponse appropriée de la part du système des Nations Unies. Celui-ci est un partenaire essentiel dans la mobilisation des capitaux nécessaires pour des mécanismes de financement novateurs tels que les partenariats public-privé et les banques de développement. Il reste encore beaucoup à faire pour réduire les obstacles administratifs et financiers présents dans les institutions.

34. Les organismes membres du système des Nations Unies doivent promouvoir et officialiser les mécanismes de communication et d'échange d'idées et établir des partenariats avec les principaux acteurs nationaux que sont notamment les organisations de la société civile – en fonction de leur autorité propre, de leur expérience pertinente et des atouts qu'elles peuvent posséder. Les modèles de fonctionnement des entités des Nations Unies doivent également être examinés dans cette optique afin d'améliorer leur impact sur les principales questions de développement, en s'appuyant sur des principes normatifs internationalement convenus et sur un processus de décision fondé sur des faits et s'appuyant sur des méthodes rigoureuses.

35. En raison de l'impact de la diminution de l'aide publique au développement sur les pays à revenu intermédiaire comme le Mexique, la conception de la nouvelle architecture internationale du développement doit donc tenir compte des besoins particuliers de ces pays. Le Mexique est favorable à la recherche de nouveaux critères de classement des pays dans les débats qui ont un impact sur la répartition des fonds de la coopération internationale et au renforcement de



l'aide multilatérale aux pays à revenu intermédiaire. Étant donné les contraintes budgétaires auxquelles se heurtent actuellement les donateurs traditionnels et la diminution résultante de l'aide au développement, la coopération Sud-Sud est appelée à jouer un rôle grandissant mais devrait continuer à compléter la coopération Nord-Sud. Les pays du Sud doivent donc faire partie intégrante de l'effort mondial de développement, sur la base de responsabilités communes mais différenciées.

36. Le système des Nations Unies est un partenaire d'importance stratégique dans la conception, la formulation et l'application de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; c'est aussi un important allié dans la coopération dans le pays lui-même. En raison de son attachement au système des Nations Unies et à la coopération Sud-Sud, le Mexique a été le premier à faire figurer la création d'un partenariat mondial pour le développement parmi les thèmes prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2019. Elle espère que le système des Nations Unies soutiendra les efforts que fait le Mexique pour renforcer sa position de partenaire efficace dans la coopération régionale et internationale pour le développement.

37. Les débats sur la formulation du programme de développement pour l'après-2015 offrent une occasion de définir les responsabilités en fonction de l'expérience des organismes des Nations Unies et des États Membres. À cette fin, son pays est désireux de suivre les travaux du Conseil et de coopérer de façon constructive avec les États Membres et avec le Secrétariat à la mise à jour des mécanismes de développement des Nations Unies.

38. **M. Khan** (Indonésie) dit que les Nations Unies devraient continuer à adapter leurs pratiques à la conjoncture évolutive de la coopération en matière de développement afin de rester pertinentes et de conserver leur rôle unique. Avec l'adoption de la résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, la plupart des préoccupations au sujet du positionnement du système des Nations Unies dans la conjoncture actuelle du développement sont effectivement traitées. L'examen a donné des directives stratégiques à l'échelle du système pour assurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités du système face à l'évolution du développement international et de la

coopération pour le développement, ainsi qu'aux modalités concernant la présence au niveau des pays. Le succès de l'adaptation du système des Nations Unies aux importants changements en cours actuellement dépendra de la façon dont il aura traduit les mandats découlant de cet examen en résultats factuels à tous les niveaux. Le Conseil a la responsabilité de suivre l'application intégrale de ces mandats pour garantir que le système des Nations Unies pour le développement va bien dans la bonne voie.

39. Alors qu'elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud et qu'elle ne peut que compléter celle-ci, la coopération Sud-Sud gagne en importance dans la nouvelle architecture de la coopération internationale pour le développement. Cette forme de coopération peut être décisive en offrant des perspectives viables aux pays en développement de réaliser la croissance économique et d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Il engage donc instamment le système des Nations Unies pour le développement à introduire systématiquement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la programmation ordinaire au niveau des pays des activités opérationnelles de développement. À ce sujet, les mécanismes d'appui aux niveaux mondial et régional doivent être renforcés, notamment en profitant des réseaux de spécialistes présents dans les entités mondiales, des capacités des commissions régionales et des équipes régionales des organismes du système des Nations Unies pour le développement. Enfin, les pays en développement doivent recevoir à leur demande l'aide dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités de porter au maximum les avantages et l'impact de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

40. **M. Mackay** (Biélorus) dit que les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement doivent faire converger leurs efforts pour définir des objectifs de développement durable qui soient réalisables avec l'aide de ressources financières à trouver. À cette fin, les fonds et programmes devraient formuler des propositions concrètes pour accroître les ressources de base conformément aux décisions de leurs conseils d'administration respectifs. Comme la réduction du nombre des bureaux de pays et la diminution du financement par les ressources de base sont dues avant tout à une diminution des contributions des donateurs de longue date, les fonds et programmes devraient travailler activement à faire en sorte que les

pays développés remplissent bien leurs engagements au titre de l'aide publique au développement et s'emploient à trouver des donateurs non classiques. À ce sujet, la création d'un organe intergouvernemental chargé du financement du développement mérite un complément d'attention; une telle entité pourrait être un organe subsidiaire du Conseil.

41. Le système des Nations Unies pour le développement devrait s'assurer qu'il cherche bien à répondre aux divers besoins de développement des pays à revenu intermédiaire de façon coordonnée, comme le préconise la résolution 68/222 de l'Assemblée générale, en tenant compte de variables qui ne se bornent pas aux critères des revenus par habitant. Le Bélarus s'attend à ce que les fonds et programmes des Nations Unies apportent une contribution éminente au prochain rapport du Secrétaire général, qui devrait contenir des propositions pour s'assurer d'une coopération plus efficace et mieux coordonnée avec ces pays. Le Conseil devrait aussi prendre des mesures pour encourager les efforts que fait l'Organisation pour aider les pays à revenu intermédiaire, notamment en examinant leurs besoins de développement au titre d'un sous-point distinct de son ordre du jour. Il travaillera avec les parties qui souhaiteraient réaliser cet objectif. Il engage également les fonds et programmes à prévenir une réduction du financement des programmes de pays et à simplifier les procédures relatives à leur documentation.

42. Pour réduire les coûts, il faut remplacer les plans d'action pour l'application des programmes de pays par un plan-cadre détaillé d'aide au développement. Alors que la conception du système des Nations Unies pour le développement de la question de l'égalité des sexes et des droits des femmes est louable, ces questions ne pourront être examinées avec succès en dehors du contexte de la protection de la famille. La famille, en sa qualité de base de la société et de moyen essentiel de lutter contre la pauvreté, la violence et l'injustice sociale, doit rester au cœur des activités du système des Nations Unies pour le développement et de celles des États Membres. Il engage les entités opérationnelles des Nations Unies à faire figurer la question de la famille dans leurs activités de programme et prie le Conseil d'ajouter un point portant sur la famille et le développement à son ordre du jour, et d'envisager d'adopter une résolution sur la contribution de la famille au développement durable.

43. **M<sup>me</sup> Nicod** (Observatrice de la Suisse) dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles offre des directives claires pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit apte à s'acquitter de ses fonctions après 2015. La Suisse se félicite des progrès accomplis avec l'adoption de procédures opérationnelles standard, de l'accord du partage des coûts entraînés par le système du coordonnateur résident, du Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du mécanisme intérimaire d'évaluation à l'échelle du système. Cependant, plusieurs mandats définis par l'examen quadriennal ne sont pas encore traités, notamment ceux qui ont trait au financement et à l'harmonisation des pratiques opérationnelles.

44. Étant donné le déséquilibre grandissant entre les ressources de base et les autres ressources consacrées aux activités de développement, le Gouvernement suisse consacrera une part importante des fonds qu'il apporte au système des Nations Unies pour le développement à des contributions aux ressources de base et pluriannuelles, chaque fois que possible. Alors que des programmes conjoints peuvent aider à remédier au manque de ressources et à résoudre des aspects du programme « Unis dans l'action », elle voit avec préoccupation la diminution des contributions au Fonds d'unité d'action des Nations Unies au niveau des pays. Le plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui cherche à éliminer au niveau des sièges les goulets d'étranglement qui ont empêché les équipes de pays des Nations Unies de réaliser les gains d'efficacité souhaités par l'initiative « Unis dans l'action », rencontre également son agrément.

45. Elle est favorable à la reconnaissance par le GNUD de l'existence d'un lien étroit entre les actions décisives à mener dans les cinq piliers de l'initiative « Unis dans l'action » et du fait que parmi ces cinq piliers, le pilier « Unis dans les opérations » représente une part appréciable des décisions. S'agissant des divers mandats résultant de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, en particulier ceux qui ont trait à la simplification et l'harmonisation des pratiques opérationnelles et à une gestion axée sur les résultats, elle se demande si les avantages à moyen et à long terme équivalent bien aux coûts de transaction, question sur laquelle elle aimerait avoir un complément d'information.

46. **M. Donoghue** (Observateur de l'Irlande) dit qu'attendre l'achèvement des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 avant d'avoir examiné des questions telles que le mandat de diverses entités, équivaldrait à une mauvaise interprétation de l'objectif premier des efforts de développement. Le système des Nations Unies pour le développement a un rôle essentiel à jouer dans l'augmentation d'échelle d'interventions qui sont d'un intérêt avéré afin de réaliser ceux des objectifs du Millénaire pour le développement qui sont en retard. À cette fin, le système devrait agir immédiatement pour appliquer l'initiative « Unis dans l'action » et poursuivre la réorganisation structurelle des entités. La relance de l'initiative « Unis dans l'action » est déjà bien avancée et son objectif, qui consiste à rendre les Nations Unies plus pertinentes, plus efficaces et plus cohérentes, est plus important encore du fait que les États Membres cherchent à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à formuler un nouveau programme de développement. Les éléments de ce nouveau programme devront être réalisés en partenariat entre les États Membres et les autres acteurs importants.

47. Alors que les pays améliorent de façon sensible leurs mécanismes de coordination, les partenaires, notamment les Nations Unies, doivent faire de même. La réalité sur le terrain devant être portée à la connaissance des entités situées à New York et ailleurs devrait être que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avant 2016 devraient être achevés et devraient tenir compte des plans d'action nationaux. Les bases du programme de développement pour l'après-2015 sont déjà définies dans la résolution 67/226, que le système des Nations Unies et les États Membres doivent appliquer tant au Siège que sur le terrain. Les procédures opérationnelles standard et le Plan d'action du Siège doivent aller de l'avant et être suivis de près en temps réel. Des efforts particuliers doivent être déployés pour aider les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, et pour assurer un partage des coûts de la coordination des efforts des Nations Unies. Le seul moyen d'aller de l'avant est de travailler ensemble, de façon cohérente et de sortir de sa tour d'ivoire.

48. Il est satisfait des efforts actuellement déployés pour la réorganisation interne des organismes de

développement et espère que la reconstitution des forces, grâce à ces grands efforts, restera axée sur l'individu tout en s'adaptant sans délai à l'évolution des demandes et à la nécessité de remédier à des lacunes dans des domaines tels que les qualifications, la rapidité d'action, l'alourdissement des coûts et la baisse du financement de base. Il serait utile de repérer les questions systémiques, qui permettraient d'obtenir de meilleurs résultats dans une plus grande cohérence. En bref, l'Organisation est bien placée pour soutenir tout programme de développement pour l'après-2015 et tout doit être fait pour l'aider à atteindre cet objectif.

49. **M<sup>me</sup> Paik Ji-Ah** (République de Corée) dit que la mise en place d'un cadre de suivi et d'établissement des rapports sur l'examen quadriennal à l'échelle du système, la conclusion d'un accord sur le partage des coûts entre les organismes des Nations Unies pour le développement et l'adoption de procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » sont des faits nouveaux louables qui tendent à appliquer effectivement la résolution 67/226. Cependant, il faut faire davantage dans plusieurs domaines, notamment afin d'aligner les plans stratégiques des différents organismes sur les résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, conformément au Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une meilleure application des résultats de l'examen quadriennal ne peut être laissée aux soins des seuls dirigeants politiques; quelle que soit leur volonté, elle doit également s'appuyer sur une ferme volonté de recherche des résultats dans l'ensemble du système et sur des efforts continus pour simplifier et harmoniser les pratiques opérationnelles, améliorer la division du travail, décentraliser encore l'autorité du siège vers le terrain, et améliorer la communication horizontale et verticale.

50. Constatant la diminution de l'aide publique au développement et le déséquilibre grandissant entre les ressources de base et les autres ressources, elle engage le système des Nations Unies pour le développement à faire plus pour élargir la liste des donateurs en renouvelant les partenariats avec divers acteurs du développement et en améliorant la qualité du financement par les autres ressources. Enfin, le système des Nations Unies pour le développement doit faire davantage pour soutenir la coopération Sud-Sud

et la coopération triangulaire étant donné leur importance grandissante dans la conjoncture nouvelle de la coopération au service du développement international.

51. **M<sup>me</sup> Schwalger** (Nouvelle-Zélande) dit que les États Membres ont une occasion unique de tirer parti de l'élan de réforme et de renouvellement du système des Nations Unies pour le développement et de faire en sorte que cette réforme soit bien adaptée aux fonctions dont il faudra s'acquitter dans la période suivant 2015, l'accent étant mis sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion. Le contexte dans lequel le système des Nations Unies pour le développement fonctionne a radicalement changé depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, et il faut donc procéder à une réflexion sérieuse afin de veiller à ce que le système réponde bien à sa mission qui est d'assurer la justice et la dignité humaine et d'améliorer les conditions d'existence des peuples d'une façon pertinente, ferme et sans exclusive.

52. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles a marqué une étape sur la route de la réforme des Nations Unies pour le développement en officialisant tout un ensemble de réalisations au niveau des pays. Grâce au succès de la démarche « Unis dans l'action » et à diverses initiatives tendant à simplifier et harmoniser les pratiques opérationnelles, le système est moins fragmenté, mieux coordonné et plus axé sur les résultats qu'il ne l'était il y a cinq ans. La Nouvelle-Zélande se réjouit des efforts faits pour étendre ces réalisations à l'ensemble du système des Nations Unies et elle espère travailler avec d'autres organisations pour accomplir les réformes plus difficiles qui sont encore à faire.

53. **M. Abdrakhmanov** (Kazakhstan) dit que si l'on veut renforcer les Nations Unies, il faut procéder, dans chacun des organismes, à un examen honnête de sa performance, son efficacité, sa mission et ses résultats d'ensemble. Les mécanismes, ressources humaines et moyens financiers disponibles, qui sont limités, devront être gérés dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin qu'ils soient mieux adaptés à l'utilisation prévue. Les organismes des Nations Unies, les États Membres et le Conseil doivent travailler ensemble pour adapter les structures de gouvernance, les régimes de financement et les méthodes de travail afin d'assurer la réalisation d'une stratégie de développement équilibrée et

détaillée. Comme ils comptent près de 75 % des personnes les plus pauvres de la population mondiale, les pays émergents à revenu intermédiaire sont des acteurs potentiels dans un processus de prise de décisions et de choix de politiques mondiales plus équitables, qui devrait améliorer la coopération Sud-Sud pour compléter l'aide publique au développement déjà existante. Le principe de l'appropriation nationale des programmes de développement devrait être fermement établi à tous les niveaux.

54. Une nouvelle stratégie d'amélioration de la coordination et la cohérence à l'échelle du système est nécessaire pour remédier à la précarité et la fragmentation des opérations. Une plus grande autonomie aiderait les différents organismes, simultanément, à se faire plus largement connaître dans le monde, à accomplir une action de plaidoyer, conduire des recherches, promouvoir l'adoption de pratiques optimales et établir des normes dans leur secteur propre, tout en collaborant au traitement des questions climatiques. Les États Membres, les différents acteurs et le secteur privé devraient augmenter leurs engagements de financement, car cela assurerait la stabilité des programmes et améliorerait la coopération entre les différents organismes. Les instances dirigeantes de l'Organisation devraient être renforcées par une collaboration avec la société civile, le secteur privé et les médias. De plus, les technologies numériques modernes ne pourraient qu'améliorer les opérations de l'Organisation et l'aider à atteindre un public plus large.

55. Un système et une méthode d'évaluation communs et plus incisifs doivent être établis pour définir un ensemble uniforme et mesurable d'indicateurs et de critères tout en tenant compte de l'état de développement atteint par chaque pays. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, par exemple, devrait rechercher une meilleure performance, une meilleure exécution des projets et une plus grande influence des Nations Unies sur le processus de développement à chaque niveau. Les avantages tangibles de l'initiative « Unis dans l'action » ne pourront être réalisés que si les atouts de chaque organisme sont pleinement valorisés. L'application des procédures opérationnelles standard définies par le Groupe des Nations Unies pour le développement et une meilleure définition du rôle du coordonnateur résident aideraient à rationaliser les mécanismes existants. Moyennant des adaptations, les

initiatives « Unis dans l'action » pourraient être élargies à un plus grand nombre de pays.

56. À ce sujet, le Kazakhstan propose qu'un pôle régional des Nations Unies pour le développement et l'assistance humanitaire pour l'Asie centrale soit établi à Almaty, afin d'améliorer et consolider l'exécution des programmes et des services des Nations Unies dans la région. Un tel pôle régional renforcerait et coordonnerait les activités de quelque 16 organismes des Nations Unies et de nombreuses autres organisations internationales actuellement présentes à Almaty, le but ultime étant de faciliter de meilleures relations avec tous les pays de la région sur le développement durable, la création de capacités et l'acquisition d'une plus grande résilience, la prévention des risques de catastrophe et l'assistance humanitaire.

57. **M. Mbalati** (Afrique du Sud) dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles marque une étape sur la voie de l'établissement d'un cadre unique et complet de suivi et de publication de rapports. Il est de première importance de résoudre les problèmes que soulève la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'entretenir les gains acquis au-delà de 2015. Un système efficace et cohérent de développement des activités opérationnelles est donc nécessaire. Bien qu'elles n'augmentent plus depuis 2009, les contributions aux ressources de base, qui financent des activités opérationnelles de développement, sont non négociables, car elles constituent le socle sur lequel reposent ces activités. Les autres ressources en revanche sont assorties de conditions très restrictives et conduisent à une fragmentation, une concurrence et des chevauchements parmi les organismes des Nations Unies. Il est donc essentiel de trouver un juste équilibre entre les ressources de base et les autres ressources de façon que les États Membres puissent bien tirer parti du renforcement du Conseil, qui guide les activités du système des Nations Unies pour le développement. Cet équilibre pourra être obtenu grâce à une augmentation des contributions des pays développés aux ressources ordinaires des organismes des Nations Unies pour le développement.

58. L'aide publique au développement est une source essentielle de financement pour les pays en développement. À ce sujet, les pays développés devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à cette

aide d'ici à 2015. Un partenariat avec les pays de programme dans l'exécution des activités opérationnelles de développement est également essentiel. La coopération Sud-Sud et triangulaire est un bon moyen de compléter la coopération Nord-Sud traditionnelle. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud joue un rôle essentiel en assurant une méthode cohérente à l'échelle du système, notamment par le partage de ses connaissances et l'application de solutions réussies aux problèmes de développement.

59. Il engage les fonds et programmes à répondre favorablement à la demande qui a été faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 de présenter des propositions pour une définition des principes communs de calcul de la masse critique des ressources de base, qui devrait inclure un niveau de ressources adéquat pour répondre aux besoins des pays de programme et donner les résultats attendus dans les plans stratégiques, notamment s'agissant des coûts d'administration, de gestion et de programme. Enfin, les activités opérationnelles de développement doivent conserver un caractère universel, volontaire, neutre et bien adapté aux besoins des pays en développement.

60. **M. Silberberg** (Allemagne) dit qu'il a pris note du rapport du Secrétaire général (A/69/63-E/2014/10), document indispensable pour le Conseil dans l'accomplissement de son mandat. Ce rapport a été rédigé dans des conditions difficiles car les rapports des fonds et programmes, dont il doit s'inspirer, n'étaient pas encore disponibles. L'application des procédures opérationnelles standard est au cœur de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. À ce sujet, le plan d'action récemment adopté par le Siècle est particulièrement bienvenu.

61. Les bureaux de pays ont beaucoup progressé durant la phase pilote de l'initiative « Unis dans l'action » dans le recensement des pratiques optimales susceptibles d'améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations des Nations Unies. Le moment est venu d'aligner les procédures appliquées au siège sur les procédures opérationnelles standard afin d'accroître l'efficacité tout en réduisant les doubles emplois dans la planification et l'établissement des rapports et en harmonisant les pratiques. Des directives complètes devraient être diffusées et appliquées très bientôt, bien avant la révision des quelque 80 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement prévus en 2014-2015.

62. Alors que l'arrangement relatif au partage des coûts du système du coordonnateur résident améliorera la performance du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le terrain, il reste encore beaucoup à faire car 0,8 % seulement du budget des activités opérationnelles de développement est alloué au système du coordonnateur résident. Il engage donc le Secrétaire général et le Groupe des Nations Unies pour le développement à veiller à ce que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays soient suffisamment renforcés par l'accord relatif au partage des coûts sans entraîner une réduction de leurs ressources. Le Secrétaire général devrait suivre de près l'impact de l'accord et en rendre compte au Conseil en 2015.

63. Les services d'appui sont également indispensables pour appliquer les résultats consignés dans l'examen quadriennal des activités opérationnelles. Les centres intégrés de services des équipes de pays des Nations Unies sont en place dans certains pays mais il en faudrait plus pour assurer les services au niveau des pays. L'adoption d'une nouvelle formule pour les descriptifs de programme de pays est une étape dans le sens d'une harmonisation des plans au niveau des pays. L'examen quadriennal a amené à demander des propositions pour l'examen des descriptifs de programme de pays dans les pays qui appliquent l'initiative « Unis dans l'action », mais il n'y a pas de mécanisme permettant de déterminer si cette demande a été satisfaite et ce qui reste à faire pour appliquer la notion de programme unifié au niveau de chaque pays. Le Secrétaire général devrait donc rendre compte au Conseil en 2015 de la façon dont la coordination de ces documents et la contribution à l'application des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement pourraient être organisées et suivies.

64. **M. Hoxha** (Albanie) dit que le débat sur les activités opérationnelles est une bonne occasion de réfléchir à l'efficacité et la cohérence des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et de veiller à ce que le système des Nations Unies soit bien apte à s'acquitter de ses fonctions, parallèlement à des acteurs puissants et non traditionnels qui interviennent dans le développement, alors que la conjoncture en matière de coopération pour le développement a évolué. Alors que les pays en développement s'occupent de plus en plus eux-mêmes de leur propre développement et assument de plus larges responsabilités dans l'application de leur

programme de développement, et que beaucoup d'entre eux sont passés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ils continuent à compter sur le système des Nations Unies pour le développement comme partenaire ou intermédiaire capable de favoriser d'autres formes de coopération telles que la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire.

65. L'Organisation doit obtenir des résultats par un processus de participation des pays qui soit conforme aux priorités de développement et soutienne un niveau réaliste d'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement. La combinaison de la planification et de l'exécution des projets suppose un suivi, essentiel, de l'application des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Le débat sur celles-ci a justement permis d'améliorer la publication de ces résultats. À ce sujet, sa délégation accueille favorablement la mise au point d'un cadre unique, cohérent et complet de suivi et de publication de rapports à l'échelle du système dans l'optique de l'examen quadriennal et les nombreuses réalisations consignées dans le rapport du Secrétaire général (A/69/63-E/2014/10).

66. Il n'est pas surprenant que l'initiative « Unis dans l'action » mette en avant la façon la plus efficace de fournir l'aide au développement au niveau des pays. Sa délégation est donc favorable à l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation permettant de suivre la contribution de ces mêmes pays à une pertinence, une efficacité, une efficience et une cohérence améliorées du système des Nations Unies. Les procédures opérationnelles standard à appliquer à tous les niveaux mettront à l'épreuve la capacité du système d'évoluer, de planifier et d'appliquer les programmes d'une façon différente et meilleure. L'accord de partage des coûts résultant du système du coordonnateur résident, l'accord de responsabilisation mutuelle et l'efficacité de la fonction de pare-feu assureront le bon fonctionnement des équipes de pays. Les mesures prises pour garantir que le travail des équipes de pays est bien approprié par le pays conduiront à une meilleure conformité avec son programme national de développement.

67. Enfin, alors que le Fonds du programme « Unis dans l'action » a assuré la transparence, une diminution des coûts de transaction, un financement axé sur les résultats, la cohérence et la responsabilisation au niveau des pays et a invité les organisations à travailler ensemble, le soutien apporté à de tels mécanismes

communs de financement se fait plus rare. Il engage les pays qui sont favorables à l'initiative « Unis dans l'action » à continuer à alimenter le Fonds.

68. **M. Ruiz** (Colombie) dit que si la stratégie des objectifs du Millénaire pour le développement a bien contribué à une réduction appréciable de la pauvreté dans le monde, le programme de développement pour l'après-2015 établira des paramètres structurels et des stratégies faisant autorité en matière de développement durable. À cet effet, le programme devra être conçu selon une démarche unifiée, universelle et sans exclusive pour garantir des résultats irréversibles. Il devra aussi comporter la création d'un partenariat mondial pour le développement dans l'esprit de l'objectif 8 des OMD et assurer la mobilisation et l'acheminement efficace des ressources financières. Pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international et réaliser le programme de développement pour l'après-2015, il faudra disposer de ressources suffisantes et prévisibles, et il faudra donc honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et utiliser des mécanismes de financement novateurs.

69. Le manque de progrès dans l'application des mandats définis dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement est préoccupant, en particulier s'agissant de la notion de masse critique de ressources de base. En dépit des appels répétés de l'Assemblée générale, qui demandent d'éliminer le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, ces dernières continuent à augmenter et le financement par les ressources de base ne représentait plus que 28 % de toutes les ressources en 2012. Les programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire ont été lents à s'établir et il faut donc prendre des mesures pour surmonter les obstacles à une coopération plus large.

70. Les activités opérationnelles de développement sont universelles, volontaires, neutres et flexibles et doivent être conformes aux stratégies de développement de chaque pays. L'amélioration des capacités nationales en matière d'évaluation doit se poursuivre de façon que chaque pays puisse disposer d'instruments plus nombreux et meilleurs pour évaluer l'impact de ces activités, tout en encourageant une planification commune des différents acteurs afin de réduire les chevauchements et renforcer les partenariats.

71. L'utilisation du revenu par habitant comme critère permettant de classer les pays à revenu intermédiaire est trop simple, voire trop limitée. Ces pays, où vivent 70 % des pauvres de la planète, connaissent des inégalités importantes. Ils ont besoin de l'aide du système des Nations Unies pour le développement. Néanmoins, cette aide doit être améliorée et adaptée aux besoins de ces pays comme le demande la résolution 68/222 de l'Assemblée générale sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

72. Enfin, malgré les avantages indéniables de l'initiative « Unis dans l'action », il importe que celle-ci reste volontaire car il n'y a pas de solution unique aux problèmes traités. La Colombie participe à une coopération Sud-Sud avec l'Uruguay afin de tirer parti de l'expérience acquise par ce pays comme pays pilote de l'initiative « Unis dans l'action » et elle pourrait rapidement l'imiter.

73. **M. dos Santos** (Brésil) dit que l'un des buts principaux du débat sur les activités opérationnelles est d'assurer la bonne application des directives juridiques et politiques définies par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Les fonds, les programmes et les institutions spécialisées doivent travailler conformément aux priorités nationales des pays en développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont à cet égard très importantes. L'Organisation est le seul organe qui puisse formuler de façon légitime et effective des principes et coordonner des activités étayant l'action collective pour le développement à partir de 2015. Un Conseil renforcé devrait transformer le Forum pour la coopération en matière de développement en un organe de référence normative dans l'architecture multilatérale de la coopération pour le développement.

74. Le débat sur la coopération pour le développement ne doit pas être influencé par des parties tierces extérieures à l'Organisation des Nations Unies qui ne représentent pas tous les acteurs, en particulier les pays en développement. Ce débat ne doit pas se borner à l'efficacité de l'aide et doit tenir compte de la coopération Sud-Sud, qui n'a pas la même optique que la coopération Nord-Sud. Pour rester pertinentes, les activités opérationnelles de développement doivent être flexibles, responsables, assorties d'un financement prévisible et en augmentation, correspondant à un meilleur équilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

Les dispositifs d'aide financière ne doivent pas entraîner une réduction des engagements pris antérieurement par les pays développés. La participation du secteur privé ou la coopération Sud-Sud impliquant un pays développé comme tierce partie ne sauraient être considérés comme faisant partie de l'accomplissement des engagements pris en matière d'aide publique au développement.

75. La coordination apportée par les Nations Unies est d'importance vitale comme moyen d'assurer la prévisibilité des ressources et d'éviter la fragmentation. L'expérience dans l'application de l'objectif 8 des OMD montre qu'il est très important de mesurer le degré d'accomplissement des engagements pris en matière d'aide publique au développement et de transfert de technologie. Les Nations Unies doivent remplir les nouveaux mandats découlant du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ainsi que dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

76. **M. Bhattarai** (Népal) dit que le Conseil doit coordonner et suivre les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement pour garantir leur cohérence au regard des besoins de développement des pays de programme, selon le principe de la maîtrise et de l'appropriation nationales. Il n'y a pas de solution unique des problèmes posés. L'établissement d'un cadre unique de suivi et de préparation de rapport donnera des indicateurs mesurables et axés sur les résultats. L'adoption d'une procédure opérationnelle standard pour les pays qui appliquent l'initiative « Unis dans l'action » aiderait à assurer l'adéquation entre les activités de développement et les problèmes de l'existence quotidienne des pauvres. Les pays de programme et les partenaires du développement, notamment les Nations Unies, doivent se considérer comme mutuellement responsables.

77. Le Népal est un pays sans littoral, montagneux, qui sort d'un conflit et où les coûts, dans l'économie, sont élevés, et pourtant il aspire à sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2022 au plus tard. Les pays développés doivent atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, et l'Organisation des Nations Unies doit travailler à l'application intégrale du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Il faut mettre en place une masse critique prévisible de financement par les

ressources de base. Non seulement les contributions aux ressources de base diminuent, mais aussi le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources ne cesse d'augmenter. L'organisation doit intensifier son aide à la coopération Sud-Sud car c'est un moyen de constituer des capacités productives dans les pays les moins avancés.

78. **M. Wang Min** (Chine) dit que le système des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées doivent poursuivre leurs efforts pour appliquer la résolution 67/226 tout en préservant le caractère universel, volontaire, libéral, neutre et multilatéral des activités opérationnelles de développement et en respectant le principe de l'appropriation et de la maîtrise nationales. Il s'agit avant tout d'éliminer la pauvreté en aidant les pays en développement à prendre en main leur propre développement. Il espère que le système des Nations Unies pour le développement continuera à n'épargner aucun effort pour appliquer la résolution conformément à l'objectif d'ensemble qui est l'élimination de la pauvreté. Cet objectif reste en effet au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

79. L'amélioration du financement du développement doit se faire sur deux fronts : augmenter les ressources de base et améliorer la qualité des autres ressources. Les pays développés doivent assumer la responsabilité qui leur incombe au premier chef de financer le développement en honorant les engagements pris en matière d'aide publique au développement et en accroissant l'aide aux pays en développement. Une meilleure gestion du système des Nations Unies pour le développement donnerait des avantages opérationnels et éviterait le chevauchement des mandats, tout en garantissant que les programmes d'aide sont bien conformes aux stratégies et priorités des pays bénéficiaires, sachant qu'il n'existe pas à cet égard de solution unique.

80. La coopération Sud-Sud a beaucoup augmenté ces dernières années et le nombre de pays qui participent à la coopération pour le développement a aussi augmenté, mais cette coopération ne peut que compléter, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud traditionnelle, qu'il ne faut pas vider de sa substance. Le Gouvernement chinois a intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans sa stratégie de développement et continuera à approfondir les réformes, à ouvrir la Chine au monde et à poursuivre le développement durable dans ses aspects économiques,



sociaux et environnementaux. Il continuera à aider d'autres pays en développement, notamment les pays les moins avancés et travaillera avec les organismes des Nations Unies et avec d'autres pays pour renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire afin d'aider les pays en développement à atteindre les OMD aussi rapidement que possible.

81. **M. Gupta** (Inde) dit que pour que le système des Nations Unies pour le développement remplisse bien sa mission mondiale il doit être centré sur l'élimination de la pauvreté – priorité absolue pour les pays en développement et principal problème auquel se heurte l'humanité actuellement. La résolution 67/226 comprend une partie consacrée exclusivement à l'élimination de la pauvreté et reconnaît aussi que cette élimination, par le développement des capacités nationales des pays en développement, doit rester un aspect essentiel de l'action des Nations Unies. Le véritable critère de succès du débat sur les activités opérationnelles doit être de s'assurer que le système des Nations Unies pour le développement donne bien aux pays en développement des mécanismes efficaces pour les aider à éliminer la pauvreté.

82. Alors que l'examen quadriennal a retenu la création de capacités, la création d'emplois, l'éducation, la formation professionnelle, le développement rural et la mobilisation des ressources comme instruments concrets que le système des Nations Unies pour le développement doit utiliser pour résoudre le problème de l'élimination de la pauvreté, il est surprenant que ces aspects soient à peine mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (A/69/63-E/2014/10) et dans l'explication du Secrétariat sur le débat sur les activités opérationnelles jusqu'à présent. Or, le ralentissement récent de l'activité économique mondiale compromet les projets des gouvernements des pays en développement d'augmenter le financement consacré aux activités de développement. La nécessité d'améliorer l'aide publique au développement est donc d'autant plus critique que les pays en développement se heurtent à une diminution des apports de capitaux, aux effets du ralentissement économique et à des besoins de programmation qui ne cessent d'augmenter. Ces besoins doivent être satisfaits par une aide publique au développement accrue, par la promotion des investissements et du commerce, et par le transfert de technologie aux pays en développement.

83. Les conditionnalités qui s'attachent à l'aide, souvent liées à des dispositions prises par les donateurs aux fins des activités de développement, ont un impact négatif sur les pays concernés. Les activités opérationnelles de développement doivent donc s'intégrer au mieux aux plans nationaux de développement et ne doivent pas être assorties de conditionnalités. Il importe aussi que les projets de développement émanant de la plate-forme multilatérale ne soient pas entravés par une réglementation trop rigide et par des prescriptions portant sur le choix des politiques. La flexibilité et l'adaptabilité sont des conditions de succès et elles ne doivent pas être compromises. Les principes fondamentaux de l'appropriation nationale et de l'adhésion aux priorités nationales de développement doivent rester au cœur des activités de développement des Nations Unies.

84. Alors que le système des Nations Unies pour le développement devrait aider les pays en développement à réaliser des projets de coopération Sud-Sud chaque fois qu'une telle aide est demandée, le Bureau de la coopération Sud-Sud, seule entité du système ayant pour mission de s'occuper de la coopération Sud-Sud, se heurte lui-même à un grave manque de ressources. La démarche suivie par le Gouvernement indien s'agissant de la coopération Sud-Sud a consisté à partager son expérience et ses connaissances dans un esprit de solidarité avec d'autres pays du Sud, comme le montre la création, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, du Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud (IBSA). Il espère que le Bureau recevra les ressources dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

85. Le renforcement des capacités institutionnelles des pays en développement doit être la visée première de toute activité opérationnelle de développement et constituer un choix stratégique qui doit être fait et soutenu par tous les acteurs. Beaucoup de pays pourraient faire davantage s'ils disposaient d'un financement additionnel et des technologies voulues. Malheureusement, pratiquement rien n'indique un appui des pays industrialisés dans ces domaines. La délégation indienne espère que cet impératif sera reconnu aussi rapidement que possible et appliqué.

86. Enfin, l'Inde est pleinement disposée à apporter sans réserve son soutien à l'application intégrale des mandats définis par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, auxquels

elle est très attachée. Une application sélective de ces résultats, qui ne profiterait qu'à quelques pays et méconnaîtrait les intérêts de la plupart des pays en développement, serait imprudente. La tâche réelle de ceux qui seront amenés à rédiger le programme de développement pour l'après-2015 sera de donner une forme et une signification pratique aux directives fournies par l'examen quadriennal et de s'assurer de l'application effective de ses résultats.

87. **M. Masood Khan** (Observateur du Pakistan) dit que les Nations Unies devraient utiliser les activités opérationnelles pour aider à réaliser les priorités définies par les pays en développement eux-mêmes et mobiliser à long terme les capacités déjà existantes de ces pays, afin qu'ils puissent améliorer l'efficacité, l'efficacité et la durabilité de leur développement. Comme ces activités opérationnelles ne peuvent être menées sans un financement adéquat et prévisible, les donateurs devraient s'efforcer de réduire le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement de s'acquitter des mandats définis au plan intergouvernemental. Le système des Nations Unies devrait mettre au point des mécanismes et des principes appropriés pour des partenariats avec le secteur privé dans le domaine du développement. Il devrait également poursuivre l'action qu'il mène pour simplifier les règles et les procédures, harmoniser les pratiques opérationnelles, mettre au point des services d'appui efficaces et s'assurer que ses différentes entités travaillent de façon cohérente, conformément aux priorités des pays de programme.

88. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné au Gouvernement pakistanais des cibles socioéconomiques concrètes dans les domaines de la bonne gouvernance et de la justice sociale et lui ont permis de réduire de façon considérable les taux de pauvreté et de mortalité infantile, d'améliorer la santé maternelle et l'autonomisation des femmes et d'accroître les dépenses de santé et d'éducation. Le Gouvernement pakistanais considère les Nations Unies comme un partenaire résolu, non seulement pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi pour le développement du Pakistan. Ce partenariat a déjà donné des résultats positifs s'agissant de la réduction de la pauvreté, de la création d'institutions, de l'autonomisation des femmes, de la

gestion des catastrophes, de la lutte contre le changement climatique et environnemental, ainsi que de la collecte et l'assemblage des données.

89. **M. Kodga** (Burkina Faso) dit que pour assurer la bonne exécution de leurs activités opérationnelles, les organismes des Nations Unies doivent coopérer plus étroitement, aligner leurs programmes sur les priorités nationales, améliorer leur cohérence et réduire les chevauchements et les coûts de transaction. À ce sujet, la coordination et la cohérence des opérations doivent être améliorées et une gestion axée sur les résultats doit être appliquée dans les pays de programme. Les organismes doivent investir dans la formation de leurs employés et améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation, et prendre des initiatives qui encouragent une culture de résultats.

90. Alors que des progrès indéniables ont été accomplis s'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les directives du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur l'égalité des sexes doivent être appliquées intégralement. Les fonds et programmes ne doivent épargner aucun effort pour aider les pays de programme à renforcer leurs capacités d'évaluer le suivi des activités opérationnelles de développement. Étant donné la baisse de l'aide publique au développement, la qualité et le volume du financement des activités opérationnelles doivent être améliorés, à l'aide de méthodes novatrices comme l'initiative « panier commun » que son pays a essayée avec ses partenaires de développement. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut également aider à compléter la coopération Nord-Sud. Les États Membres et le système des Nations Unies devraient coopérer plus étroitement à la recherche de solutions optimales pour améliorer les activités opérationnelles afin de répondre aux priorités nationales de développement.

91. **M. Milanović** (Serbie) dit que le système des Nations Unies en général et les fonds, programmes et organismes en particulier, ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. L'accomplissement intégral et cohérent des mandats définis par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement est essentiel à cet égard. Sur les 25 organismes des Nations Unies qui ont à s'occuper de la Serbie, 18 ont une présence dans le pays. Les domaines prioritaires de l'actuelle stratégie de

partenariat avec les Nations Unies pour la Serbie, qui couvrent la période 2011-2015, sont le renforcement de la bonne gouvernance, le développement durable et l'inclusion sociale, ainsi que la stabilité régionale et la coopération. Malgré une diminution de l'aide au développement, la Serbie consacre d'importantes ressources à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui sont relatifs à la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration des soins de santé.

92. En 2014, l'équipe des Nations Unies en Serbie et le Gouvernement serbe commenceront à préparer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2020. Ils consulteront les acteurs pertinents afin de repérer un créneau, dans le domaine du développement, où l'équipe de pays a un avantage comparatif, notamment au regard de l'actuel processus d'intégration dans l'Union européenne. Tout doit être fait pour garantir que l'équipe des Nations Unies en Serbie réponde bien aux priorités de développement définies par le Gouvernement serbe, qui complètent celles du programme d'intégration dans l'Union européenne. À ce sujet, il est essentiel que l'équipe des Nations Unies continue à aider le gouvernement dans ses négociations avec l'Union européenne.

93. La Serbie est un pays en transition où il existe une importante population de réfugiés et de personnes déplacées; elle se heurte donc à des difficultés particulières qui ne peuvent être résolues que par sa coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies. À ce sujet, il est important d'allonger la liste des donateurs et d'augmenter le nombre des partenaires qui apportent une contribution financière au système des Nations Unies pour le développement. Sa délégation demande donc aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de rendre compte de ces questions à leurs instances dirigeantes respectives. La Serbie reconnaît également le rôle important des ressources de base et demande qu'on mette en place un financement plus prévisible, plus stable, à long terme, pour les activités opérationnelles des Nations Unies.

94. **M<sup>me</sup> Kirpichenku** (Fédération de Russie) dit que les débats sur les conséquences, pour le système des Nations Unies pour le développement, de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale concernant le renforcement du Conseil, sont importants pour aider l'Organisation à réduire ses coûts de

transaction. À ce propos, il serait utile d'obtenir un complément d'information sur les renseignements les plus récents relatifs aux fonds et programmes, qui devraient figurer dans les futurs rapports du Secrétaire général. S'agissant du financement des activités opérationnelles, on devrait veiller en priorité à ce que les Nations Unies soient présentes dans les pays les plus vulnérables et qu'une aide bien ciblée soit fournie aux pays à revenu intermédiaire par le biais du système des Nations Unies pour le développement.

95. Alors que la suggestion d'utiliser les ressources autres que les ressources de base pour répondre aux besoins de développement des pays de programme est bienvenue, il ne serait pas sage d'examiner les taux de recouvrement des coûts ou les méthodes de leur calcul avant 2016, lors de l'examen à mi-parcours des budgets intégrés des organismes. Les priorités des activités de programme doivent continuer à comprendre la lutte contre la pauvreté et le chômage, le renforcement de la capacité socioéconomique, l'amélioration des soins de santé et de l'éducation, l'augmentation de l'aide humanitaire et la remise en état des infrastructures. Des mesures doivent également continuer à être prises pour faciliter la collaboration entre le système des Nations Unies et les nouveaux donateurs ainsi qu'avec les partenaires de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

96. Enfin, elle est favorable à la création de liens plus étroits avec les programmes, fonds et institutions spécialisées et avec les commissions régionales s'agissant du développement international et des activités opérationnelles.

97. **M<sup>me</sup> Mogobe** (Botswana) dit que comme l'objectif général de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est de réaliser une plus grande cohérence et une plus grande efficacité du système des Nations Unies, qui est universel et représente tous les États Membres, cet examen devrait placer les problèmes de développement dans une perspective mondiale, en particulier à un moment où on s'efforce de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de définir un nouveau programme de développement. L'examen quadriennal devrait garantir que tous les organismes des Nations Unies mettent bien en bonne place le développement durable dans leurs opérations, et notamment dans leurs plans stratégiques et leur programmation.

98. Malgré une croissance économique moyenne positive enregistrée dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire, la structure générale de ce groupe masque de fortes disparités dans la pauvreté, l'inégalité et autres lacunes graves. La plupart de ces pays, où habitent deux tiers des êtres humains qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour et qui comptent plus de 75 % des pauvres de la planète, sont en retard dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, pour une multitude de raisons, en particulier une pénurie aiguë de ressources. Ils se heurtent à des difficultés associées à la pauvreté, l'accès à la santé publique, la sous-alimentation, l'accès à l'eau potable, les services d'assainissement et une éducation de qualité, sans parler d'un chômage encore très élevé.

99. On cherche à renforcer et améliorer le système des Nations Unies, et il faut pour cela prendre des dispositions précises pour répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire en tenant compte de leurs caractéristiques et en intégrant le besoin de transfert de technologie, d'aide au développement et de renforcement de la capacité productive. Cet objectif pourrait par exemple être réalisé en dressant un plan d'action interinstitutions qui donnerait des résultats grâce à une structure bien coordonnée, détaillée et cohérente. Faute de répondre systématiquement aux problèmes des pays à revenu intermédiaire, ceux-ci risquent de perdre les avantages économiques acquis et retomber dans la catégorie des pays à faible revenu. La communauté internationale, qui a l'obligation de veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte, ne saurait ignorer cette réalité.

100. **M. Ali** (Soudan) dit que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est un précieux moyen d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'impact des activités opérationnelles. La baisse récente de l'aide publique au développement, qui a affecté beaucoup de pays en développement, est préoccupante. Les Nations Unies doivent répondre aux besoins de développement de chaque pays de façon individuelle, sans s'en remettre à une solution de type « taille unique ».

101. L'élimination de la pauvreté demeure une priorité pour les pays en développement. À ce sujet, la contribution du système des Nations Unies pour le développement est d'importance critique, de même que sont importants les efforts de chaque pays pour créer des emplois réels dans l'égalité des chances et pour

faciliter l'insertion sociale de tous, notamment les femmes et les autres groupes vulnérables. Pour atteindre les objectifs souhaités, les engagements pris par les pays développés en matière d'aide publique au développement doivent être honorés, il faut lever les sanctions économiques unilatérales injustes et alléger l'endettement des pays en développement.

102. Le système des Nations Unies pour le développement doit soutenir plus activement la coopération Sud-Sud, qui est l'expression de la solidarité entre les États et les peuples dans l'action qu'ils mènent pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international et devenir autosuffisants. À ce sujet, il demande que l'on renforce le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et que les pays donateurs augmentent leur contribution au financement de base car les ressources de base constituent la pierre angulaire des activités opérationnelles pour le développement.

103. **M<sup>me</sup> Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies méritent d'être félicités pour les appréciables réformes entreprises au cours des 15 derniers mois. Le cadre de suivi et d'établissement de rapports du Groupe des Nations Unies pour le développement, les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action », les progrès sur les locaux communs et l'action menée par le Comité de haut niveau sur la gestion pour promouvoir et suivre l'harmonisation des pratiques, ne sont que quelques-uns des exemples des mesures concrètes prises par le système des Nations Unies pour le développement pour appliquer les réformes définies par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Comme l'année 2014 marque le mi-parcours de l'examen des politiques, le Conseil devrait s'attacher à veiller à ce que les mandats découlant de l'actuel examen soient bien appliqués pendant le temps qui reste. Cela constituerait une utilisation appropriée du nouveau calendrier des travaux du Conseil, conforme aux responsabilités qui lui sont confiées, plutôt que la tentative d'ajouter de nouveaux mandats qui pourraient faire double emploi dans d'autres parties du système des Nations Unies pour le développement.

104. Elle a pris note de l'appel lancé par les institutions spécialisées aux États Membres pour qu'ils définissent de façon cohérente leurs directives à tous les niveaux et ne se contentent pas d'ajouter ici et là de

nouvelles exigences qui risquent de rendre plus floues les missions de ces organismes. La participation active des pays de programme et notamment les pays pilotes pour l'initiative « Unis dans l'action » aux débats sur les activités opérationnelles a été spécialement précieuse. Ces pays ont pu partager leurs perspectives, parfois critiques, et rappeler aux participants les objectifs d'une meilleure exécution des résultats de développement pour l'ensemble des peuples du monde.

105. **Le Président**, dans ses remarques de conclusion, dit que du fait des changements radicaux intervenus dans la conjoncture en matière de coopération au service du développement, le système des Nations Unies, les gouvernements des pays donateurs, les pays de programme et les instances dirigeantes doivent les uns et les autres être aptes à s'acquitter de leur mission. La nécessité d'adopter un programme de développement pour l'après-2015 qui soit unifié et universel et qui mette en avant le développement durable et l'atténuation de la pauvreté appelle un alignement plus rigoureux des travaux des diverses entités des Nations Unies sur les objectifs stratégiques communs qui découlent des plans nationaux de développement et qui sont guidés par une ferme volonté d'intégration des politiques et d'une plus grande cohérence opérationnelle. Cela suppose que l'on réfléchisse aux modèles de fonctionnement et aux dispositions de gouvernance afin d'assurer un meilleur alignement des responsabilités hiérarchiques et horizontales.

106. Le système des Nations Unies devrait aider les pays de programme à mieux être à même d'éliminer la faim et la pauvreté, d'améliorer l'égalité des sexes et les soins de santé, de réduire la mortalité maternelle, l'inégalité et le chômage, en particulier chez les jeunes, de façon que ces pays puissent améliorer leurs chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. La diminution récente de l'aide publique au développement devrait être inversée, et il faut renforcer la capacité des pays en développement de mobiliser leurs propres ressources. Les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » représentent une démarche souple et efficace pour améliorer la cohérence et l'efficacité du système de développement. L'intérêt propre de ces procédures réside dans un ensemble d'éléments qui, si les gouvernements y adhèrent sincèrement, pourraient aider à réduire les coûts, les économies ainsi réalisées étant reversées à des activités de programme.

107. Il est nécessaire d'encourager la flexibilité et l'innovation dans la conception de l'aide publique au développement. L'efficacité de la fonction de pare-feu du système du coordonnateur résident peut faciliter la participation des institutions spécialisées, qui à leur tour devraient déléguer une partie de leur autorité aux représentants dans les pays. Dans les pays en transition, il faut poursuivre simultanément, et non pas consécutivement, les secours et le développement avec la participation des équipes de pays et des missions. Les acteurs nationaux doivent se charger d'identifier les problèmes et leurs solutions avec la participation de tous les acteurs. Une réponse cohérente est nécessaire, mais elle ne doit pas classer les problèmes par catégorie ou secteur, mais au contraire les traiter de façon intégrée et non pas au coup par coup.

108. Il est particulièrement important de se pencher sur le problème du manque de souplesse du financement, car ce qu'il faut c'est moins un supplément de financement qu'un financement plus souple. La création de capacités nationales de gestion des finances publiques qui soient crédibles et la cohérence du comportement des donateurs sont d'importance cruciale pour le succès à cet égard. Les partenariats regroupant de multiples acteurs, et notamment les alliances thématiques, seraient un moyen efficace de mobiliser des ressources pour résoudre des problèmes interdisciplinaires importants. Mais cela dépend d'une plus grande précision du rôle des différents partenaires et de partenariats qui soient guidés par les principes et les mandats des organismes des Nations Unies. Étant donné l'influence grandissante des acteurs non étatiques dans de tels partenariats, il faut imaginer des mécanismes pour prévenir l'acquisition d'une influence indue par certains intérêts, de façon que la marge de manœuvre des pays, les normes, les mécanismes de contrôle de la qualité puissent être sauvegardés. La cohérence des politiques définies par les gouvernements et dans les diverses instances dirigeantes des organismes des Nations Unies est d'importance critique.

109. Les chefs de secrétariat des fonds, des programmes et des institutions spécialisées ont déjà indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement était très désireux d'appliquer intégralement, sans délai, la résolution 67/226 de l'Assemblée générale. Le cadre commun de suivi des décisions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles, auquel les organismes du

système ont marqué leur adhésion, est particulièrement important à cette fin. Le système des Nations Unies pour le développement est en bonne voie pour devenir plus cohérent, plus efficace et plus efficient. La recherche d'un terrain commun pour la définition des possibilités qui s'offrent et la solution des problèmes qui se présentent devrait permettre à l'Organisation d'être mieux apte à s'acquitter de ses fonctions et cela marque un début de bon augure d'un dialogue qui doit par ailleurs se poursuivre.

110. Il croit comprendre que le Conseil souhaite suspendre son débat sur les activités opérationnelles de 2014 et le reprendre à une date ultérieure.

111. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 35.*